

ARRETE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

(NOR : 2350-11-00074)

*Portant renouvellement de la composition
de la Commission Locale de l'Eau
du S.A.G.E. HUISNE*

Le PREFET de l'ORNE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le titre 1^{er} du livre II du Code de l'Environnement et notamment les articles L. 212-3 et suivants,
Vu le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et modifiant le code de l'environnement,
Vu l'arrêté préfectoral du 27 janvier 1999 fixant le périmètre d'élaboration du SAGE du bassin de l'Huisne,
Vu l'arrêté préfectoral NOR 2400-99-00746 du 15 juillet 1999 modifié créant la Commission Locale de l'Eau (CLE) du S.A.G.E du bassin de l'Huisne,
Vu les propositions et les candidatures des différentes associations, Chambres Consulaires, groupements et collectivités concernés,
Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires de l'Orne,

ARRETE :

ARTICLE 1er – L'article 2 de l'arrêté du 15 juillet 1999 modifié portant création de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin de l'Orne Amont est modifié comme suit :

I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (30 membres)

Représentant du Conseil Régional de Basse-Normandie (1 membre)

M^{me} Léone BESNARD, membre de la commission permanente

Représentant du Conseil Régional des Pays de la Loire (1 membre)

M^{me} Sophie BRINGUY, Conseillère Régionale de la Sarthe

Représentant du Conseil Régional du Centre (1 membre)

M^{me} Annie DUBOURG, questeur du Conseil Régional

Représentants du Conseil Général de l'Orne (2 membres)

M. Jean-Pierre BOUVIER
Conseiller Général de NOCE

M. Jean-Pierre GERONDEAU
Conseiller Général de REMALARD

Représentants du Conseil Général de la Sarthe (2 membres)

M^{me} Marie-Thérèse LEROUX
Conseiller Général de Tuffé

M. Charles SOMARE
Conseiller Général de la Ferté Bernard

Représentants du Conseil Général de l'Eure et Loir (1 membre)

M. Philippe RUHLMANN
Conseiller Général de Nogent le Rotrou

Représentants nommés sur proposition de l'association des maires de l'Orne
(6 membres)

M. Jean MAIGNAN
Maire de REMALARD

M. Pierre LESUEUR
Maire de CORBON

M. Jacques KÄSER
Maire du THEIL

M. Jacques LECUYER
Maire de DORCEAU

M^{me} Brigitte LUYPAERT
Maire de BERD'HUIS

M^{me} Danièle LALAOUNIS
Maire de LONGNY AU PERCHE

Représentants nommés sur proposition de l'association des maires de la Sarthe (6 membres)

M. Michel ODEAU
Maire de VILLAINES-LA-GONAI

M. Claude DROUAUX
Maire de SAINT MARS LA BRIERE

M. Robert MERIAU
Maire de DUNEAU

M. Marc DELIGNY
Conseiller Municipal du MANS

M. Pail GLINCHE
Maire de MONTFORT-LE-GESNOIS

M^{me} Cécile KNITTEL
Adjointe au maire de LA FERTE BERNARD

Représentants nommés sur proposition de l'association des maires d'Eure et Loir (3 membres)

M. Daniel BOSSION
Maire de CHAMPROND EN PERCHET

M. Philippe BELLAY
Maire de BRUNELLES

M. Claude EPINETTE
Maire de BÉTHONVILLIERS

Représentants des structures intercommunales (7 membres)

Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Perche (sur Orne et Sarthe)

M. Philippe PICQ, Maire de Pervenchères

Syndicat Départemental de l'Eau (Orne)

M. Michel GARNIER, membre du bureau

Communauté de Communes du Perche Rémalardais (Orne)

M. Jean-Michel OLIVIER, maire de Saint Germain des Grois

Syndicat Mixte pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle – SIDERM (Sarthe)

M. Benoit CHARVET, président du syndicat

Communauté Urbaine Le Mans Métropole (Sarthe)

M. Jean-Luc FONTAINE, conseiller communautaire

Syndicat Mixte de la rivière Huisne (Sarthe)

M. Claude BEUGLE, membre du bureau

Communauté de Communes du Perche (Eure et Loir)

M. Guy CHAMPION, 1er adjoint au maire de Nogent le Rotrou

II - Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

(17 membres)

Chambres consulaires et représentations professionnelles (7 membres) :

- la Chambre d'Agriculture de l'Orne (1 représentant),
- la Chambre d'Agriculture de la Sarthe (1 représentant),
- la Chambre d'Agriculture d'Eure et Loir (1 représentant),
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Orne (1 représentant),
- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarthe (1 représentant),
- Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure et Loir (1 représentant),
- UNICEM Pays de la Loire (1 représentant)

Associations et syndicats (10 membres) :

- Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (1 représentant),
- Fédération de la Sarthe pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (1 représentant),
- Fédération de l'Eure et Loir pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (1 représentant),
- Union Fédérale des Consommateurs de la Sarthe – UFC Que Choisir (1 représentant),
- Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de l'Orne (1 représentant),
- Sarthe Nature Environnement (1 représentant),
- Eure et Loir Nature (1 représentant),
- Association de Sauvegarde des Moulins et Rivières du Perche Ornaïs - AMRPO (1 représentant),
- Association de Sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe – ASMR72 (1 représentant),
- Association de défense des sinistrés et de protection des quartiers inondables du Mans (1 représentant)

III - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics
(11 membres)

- M le Préfet du Bassin Loire Bretagne ou son représentant,
- M. le Préfet de l'Orne ou son représentant,
- M. le Préfet de la Sarthe ou son représentant,
- M. le Préfet d'Eure et Loir ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires de l'Orne ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires de la Sarthe ou son représentant,
- M. le Directeur Territorial de la Sarthe de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse Normandie ou son représentant,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire ou son représentant,
- M. le Délégué Régional, délégation du Mans, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou son représentant
- M. le Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, délégation de RENNES, ou son représentant

Article 2 - La durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six années. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions des membres de la commission locale de l'eau sont gratuites.

Le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu par les membres du Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Établissements Publics Locaux.

Article 3 - La liste des membres de la Commission Locale de l'Eau sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Orne et sera insérée dans deux journaux locaux par la Préfecture de l'Orne.

Article 4 - Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr ainsi que sur celui du SAGE du bassin versant de l'Huisne (<http://www.sagehuisne.org>).

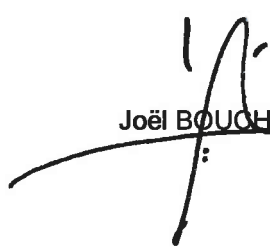
ARTICLE 5 – Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès de la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de l'affichage du présent acte.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Préfecture de l'Orne.

ARTICLE 6 – M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne, M. le Directeur Départemental des Territoires de ce département sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées et notifié à chacun des membres de la commission.

Alençon, le 8 novembre 2011

LE PREFET,



Joël BOUCHITÉ